

<http://www.fenvac.eu/justice-i-ouverture-du-proces-de-l>



**JUSTICE I OUVERTURE DU
PROCÈS DE L'ATTENTAT
DÉJOUÉ AUX BONBONNES
DE GAZ DANS UN IMMEUBLE
DU 16ème ARRONDISSEMENT
À PARIS EN 2017**

- Actualités des événements suivis -

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Ce mardi 07 juin 2022 a débuté devant la Cour d'assise spécialement composée de Paris, le procès de l'attentat déjoué aux bonbonnes de gaz en 2017 à Paris. Le procès devrait durer jusqu'au 24 juin 2022.

Pour rappel, le samedi 30 septembre 2017, un résident de l'immeuble sis au 31 rue de Chanez dans le XVIème arrondissement de Paris contactait la police pour signaler une inquiétante découverte dans le hall de son immeuble : un engin explosif artisanal constitué de quatre bonbonnes de gaz aspergées d'essence, un dispositif de mise à feu et un détonateur. L'habitant indiquait également la présence de personnes au comportement douteux qui rodaient aux alentours de l'immeuble en question et une voiture qui aurait servi de moyen de transport aux auteurs des faits. Aucune mise à feu de l'engin explosif n'aurait lieu et aucune victime ne sera à déplorer fort heureusement.

Des premiers éléments de l'enquête, il ressortait que le détonateur avait été actionné à neuf reprises. Mais, en raison d'une probable défaillance, l'explosion n'a pas eu lieu, épargnant la vie de la vingtaine d'habitants de l'immeuble.

Sur le banc des accusés sont présents les trois hommes accusés d'avoir voulu perpétrer l'attentat et un quatrième soupçonné d'avoir volé la voiture ayant servi aux accusés pour l'accomplissement de leur crime.

La FENVAC qui s'est constituée partie civile à l'audience est représentée par Me Pauline Ragot. L'association a à coeur de suivre de très près ce procès qui met en lumière non seulement la réactivité des services de police mais aussi l'importance de la participation des citoyens à la préservation de la sécurité et la sûreté nationale et à la prévention de la criminalité sous toutes ses facettes.

Les premiers jours du procès ont été consacrés à la discussion des rapports d'expertises psychiatriques et des enquêtes de personnalité des accusés. Ensuite, plusieurs témoins se sont succédés à la barre et en particulier des proches des accusés. Ils ont été questionnés par le président, les avocats généraux et les avocats des parties civiles sur le rapport à la religion des accusés, leur présumée radicalisation ainsi que sur leur projet d'aller en Syrie notamment. Les enquêteurs en charge des constatations et d'investigations ont également été entendus pour expliquer le mode opératoire et soumettre les hypothèses soulevées durant l'enquête au sujet du choix de cet immeuble par exemple.

Le procès devrait durer jusqu'au 24 juin 2022.